

PROCES-VERBAL
COMITE DIRECTEUR NATIONAL N° 501
MARSEILLE, le 1^{er} et 2 juin 2024

RESOLUTIONS

Document approuvé le 2 juin 2024
Classification du document : public

Réunion du samedi 1^{er} juin 2024, 09H00-13H00 CDN restreint

Présents :

BOISFARD Cyrilan – BOUVET Odile – CHANAL Emmanuel – CHEREL Catherine – DI MEGLIO Frédéric – DUMAS Patrick (en visio) – FELIX Valérie – FERRETTI Jean Louis – GRANDJEAN Bruno - LAMBINET Michel – LAMERAT Patrick - LARVOIRE Isabelle (en visio) – LECORGUILLE Jo – MARAN Vincent (en visio) – MARGOUET Chantal - PERON Nathalie – RAISIN DADRE Laurent – ROPERT Yvon – SCHITTLY Bernard – SERVAL Emmanuel – VRIJENS Jo

Absents et excusés : DRILLON Pierre, HEITZ Camille, MIGNON Pascale

Assistaient également :

Alain DELMAS	Chargé de missions
Sophie MAES	Directrice FFESSM
Cécile NOEL	Secrétaire de séance
Richard THOMAS	DTN

1 – Informations du Président :

AG CMAS : 23 et 24 mars à Monaco, la France délivre plus d'un quart des brevets à l'international. Intervention du Président sur le dossier DORIS.

Comité d'Éthique et Déontologie : injonction forte du ministère des sports, avec demande aux fédérations sportives de mettre en avant ce comité et son bilan sur leurs sites. Donc à intégrer à notre site web (la stratégie et le bilan) par le SG.

COSMOS : Principale organisation patronale du sport avec 95% de représentativité. Le Président FFESSM a été élu titulaire au CA dans le collège des fédérations sportives, avec A. Delmas comme suppléant. Présence au Séminaire du 30 avril, avec échanges sur la feuille de route du Cosmos, discussion sur les priorités politiques après les JO. Intervention du Président sur TVA à taux réduit pour le sport marchand de nature, est intégrée sur la feuille de route de façon élargie à tout le secteur sport.

ANDES : Association Nationale des Élus du Sports. Congrès national à Marseille le 2 mai. 5 fédérations sportives présentes dont la FFESSM. Echanges avec le président de l'ANDES (élu de Brest) et la vice-présidente (élue de Limoges) qui sont dans des villes où nos commissions sportives nationales FFESSM ont des championnats réguliers.

GNPU : Groupement national de la plongée universitaire. Visio le 15 avril avec le président Patrick Chevallier et son bureau. Convention signée en 2018 et 2022. Désir reconnaissance de leurs pratiquants auprès de la Direction des Sports. Solution de la délivrance de cartes double face FFESSM-CMAS, projet en étude d'ici Salon de la plongée 2025.

CIAA : Commission Interfédérale d'activité aquatique. Alors que la prévention des noyades est une priorité de santé publique, le protectionnisme corporatiste sur l'aisance aquatique, le savoir nager en sécurité et le 1^{er} niveau bronze de l'ENF renouvelée entraîne une mise à l'écart « réglementaire » de la FFESSM.

Ce conflit avec la FFN coordinateur du CIAA a été abordé après des échanges de courrier en visio le 15 mars, puis lors de l'AG en présentiel du 15 mai où la FFESSM a voté contre le rapport moral du président du CIAA (président de la FFN). Ceci sera détaillé avec les Régions en CDN élargi.

Personnel salarié : problème actuel avec un des salariés. L'action de la fédération se fait dans le respect des cadres légaux et juridiques.

Convention Beuchat et Radosub : Le 11 mars rencontre au siège, accord de sponsoring de 5 000 euros, plus la dotation de matériel pour Oxyjeunes et concours clip Radosub. Suivi par Manu Serval.

Conventions FFSA, en attente FFH : Travail lors du salon de la plongée avec la FFSA et signé mutuellement entre le 24 avril et le 1^{er} mai. Publicité dans Subaqua. Permet la pratique du para sport jusqu'à 6m (apnée, nap) en piscine ou milieu naturel, et la plongée scaphandre jusqu'à 20m, sous réserve d'un suivi personnalisé.

CNML et Mission DD, la Mer en 3D : Conseil national mer et littoral, qui dépend du Secrétariat d'Etat à la Mer (ajout « et à la biodiversité » depuis février). RDV le 13 juin avec le Ministre. Création de la stratégie nationale mer et littoral qui va gérer la politique maritime de la France de 2024 à 2030. Et va se décliner au niveau des façades maritimes. Tout ceci sera développé avec les Régions en CDN élargi.

Journées nationales Sport Santé à Vichy : Bernard Schittly sera présent du 6 au 7 juin à Vichy. Il sera accompagné de Yann Ruello, CTS missionné par le DTN sur le sport santé. Thème de ces journées nationales : Maisons Sport Santé. La reconnaissance de nos encadrants sport santé n'est pas systématique par toutes les maisons départementales Sport Santé malgré le JO du 28 février 2021 reconnaissant pleinement notre module de formation de cadres, dédié aux activités subaquatiques. Notre affiche « palmez vers sa santé » a été retenue pour être en affiche grand format A0 lors de ces journées.

Bilan à 1.000 jours : Diffusé aux Clubs et Sca, et aux OD. Cela permet de présenter de façon résumée à toutes nos structures les avancées de la fédération. Le dernier bilan diffusé était pour les 700 jours de mandat.

Direction des Sports et BEPPA : Demande officielle le 20 mars, adressée par le DTN à la directrice des Sports. Retour mi-avril. Cela implique 2 services de la DS3B : réglementation et emplois métiers-diplômes. Ce dernier service génère un grand retard avec la refonte globale programmée en blocs de compétence de tous les diplômés du sport.

Rencontre avec Lafont Assurances : Nouveaux tarifs, augmentation de 3% du tarif de la RC pour saison 2025. Vu cette augmentation, un mécénat de 11 000 € est prévu avec notre Assureur avec pour choix « le sport santé et la prévention ».

Salon de la plongée 2025 : Rencontre le 14 mai avec Hélène de Tayrac à Marseille. Renouvellement du partenariat. Thème 2025 : Année de la mer. Sujet qui sera abordé lors de la rencontre avec le ministre de la Mer le 13 juin.

NB : Information à distance du CDN, en raison de la décision par l'Etat de nouvelles élections législatives suite aux européennes, la rencontre de la FFESSM avec le ministre de la Mer a été annulée 48h avant sa réalisation programmée depuis de nombreux mois.

2 – Point du Trésorier et de la Trésorière Adjointe :

Point financier :

Information

- Le point de route comptable sera établi le 14 juin prochain par Sandra (notre Cheffe comptable) et Nelly (notre expert-comptable). Le CAC intervenant le 26 juin prochain.
- La situation financière est saine avec de belles perspectives liées à notre activité croissante (nb de licenciés, nb de certifications entre-autre)

Perspectives sur l'exercice arrêté au 31 août 2024

- Vers un équilibre financier rétabli pour la nouvelle Olympiade
- Avec une réserve suffisante pour assurer la pérennité de la FFESSM

Quelques repères :

* Diminution de lignes dédiées aux amortissements (- 160 000 euros) :

Amortissement	2024	2023	Écart
Immo Corporelles	85 045	216 931	- 131 885
Immo Incorporelles	112 907	140 325	- 27 418

* Plus de renoncements au remboursement de frais de déplacements -> dons aux œuvres : + 79 000 Euros :

Dons aux œuvres	2024	2023	Écart
Fédération	50 675	11 820	+ 38 855
Commissions	72 878	33 214	+ 39 664

*Évolution pour les licences : Indicateur d'inflation de mai 2023 à mai 2024 est 4,3%. Application selon nos statuts.

LICENCES							
2024	LICENCES	RIST 24	% RIST 24	RIST COREG 24	% RIST COREG 24	RIST CODEP 24	% RIST CODEP 24
adulte	45,80 €	15,35 €	33,515%	12,00 €	26,201%	3,35 €	7,314%
jeune	28,70 €	9,61 €	33,484%	6,53 €	22,753%	3,08 €	10,732%
enfant	12,80 €	4,06 €	31,719%	2,74 €	21,406%	1,32 €	10,313%
aidant	19,00 €	5,00 €	26,316%	3,50 €	18,421%	1,50 €	7,895%

Indicateur d'inflation de mai 2023 à mai 2024 de 4,30%

LICENCES									
2025	2024	Avec inflation	Arrondi à	RIST 25	% RIST 25	RIST COREG 25	% RIST COREG 25	RIST CODEP 25	% RIST CODEP 25
adulte	45,80 €	47,77 €	48,00 €	16,09 €	33,515%	12,58 €	26,201%	3,51 €	7,314%
jeune	28,70 €	29,93 €	30,00 €	10,05 €	33,484%	6,83 €	22,753%	3,22 €	10,732%
enfant	12,80 €	13,35 €	13,50 €	4,28 €	31,719%	2,89 €	21,406%	1,39 €	10,313%
aidant	19,00 €	19,82 €	20,00 €	5,26 €	26,316%	3,68 €	18,421%	1,58 €	7,895%

*Prix des Cartes
 2023 15 Eur
 2024 15 Eur
 2025 16 Eur

(soit + 6,6% à noter que l'inflation sur 2 ans a été proche de 10% avec en 2022 + 5,2% et en 2023 + 4,9%).

Débat et vote Tarifs saison 2025 (licences – brevets – affiliations, agréments - rétrocessions)

Débat concernant l'augmentation de la carte de certification pour 2025, comparaison entre le prix des différents organismes en France compte tenu de la concurrence. Tenir compte de l'inflation également.

VOTE TARIFS saison 2025

*Les affiliations club et les agréments SCA ne seront pas augmentés :

Résolution 24/017 :

Contre : 0

Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité

*Augmentation des licences proposée par le TG en fonction de l'inflation.

Résolution 24/018 :

Contre : 0

Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité

*Rétrocession stable en pourcentage pour les OD

Résolution 24/019 :

Contre : 0

Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité

*Augmentation du prix de création de la carte de 1 euro (16 euros au lieu de 15 euros) (en dessous de l'inflation sur 2 ans).

Résolution 24/020 :

Contre : 0 Abstention : 1

Vote :

Vote : Adopté à la majorité

Débat sur la possibilité de dématérialisation de la carte :

A comparer avec le nombre de licenciés ayant activé le carnet de plongée numérique pour se donner une idée de son succès !...

Zoom sur les commissions fédérales : Réunion avec les chargés de finance CN (TGA) les 21-22 juin prochains.

REALISATION AU 30/04/2024			
COMMISSIONS	PREV 2024	REALISE 2024	%
APNEE	108 725,00 €	15 864,47 €	14,59%
ARCHEOLOGIE	20 870,00 €	4 214,92 €	20,20%
BIOLOGIE	38 200,00 €	18 774,24 €	49,15%
TECHNIQUE	199 615,00 €	73 608,86 €	36,88%
HOCKEY SUBAQUATIQUE	182 371,40 €	106 454,14 €	58,37%
JURIDIQUE	1 500,00 €		0,00%
MEDICALE	5 200,00 €	972,25 €	18,70%
NAGE AVEC PALMES	233 930,00 €	122 337,11 €	52,30%
NAGE EN EAU VIVE	37 700,00 €	16 265,86 €	43,15%
ORIENTATION SUBAQUATIQUE	20 840,00 €	1 953,14 €	9,37%
PECHE SOUS MARINE	20 000,00 €	3 885,35 €	19,43%
PLONGEE SOUTERRAINE	28 252,00 €	1 659,94 €	5,88%
PHOTO VIDEO	56 566,00 €	21 783,19 €	38,51%
PLONGEE SPORTIVE PISCINE	42 980,00 €	5 902,91 €	13,73%
TIR SUR CIBLE	18 127,00 €	6 318,97 €	34,86%
TOTAL	1 014 876,40 €	399 995,35 €	27,67%

3 – Point du Secrétaire Général :

Licences et brevets (versus années précédentes – perspectives) :

01 SEPTEMBRE 2023 au 25 MAI 2024	122 688 dont 361 LICENCES AIDANT
01 SEPTEMBRE 2022 AU 25 MAI 2023	119 594 dont 220 LICENCES AIDANT
01 SEPTEMBRE 2021 AU 25 MAI 2022	11 4176
01 SEPTEMBRE 2020 AU 25 MAI 2021	90 772
01 SEPTEMBRE 2019 AU 25 MAI 2020	120 428
01 SEPTEMBRE 2018 AU 25 MAI 2019	126 719

En résumé : 3000 licences d'avance par rapport à l'année dernière.

Projection sur les licences exercice 2023-2024 : 136 800 licences

4 – Nouvelle Charte Déontologie Fédérale Encadrant (Bernard SCHITTLY) :

Travaillée en petit groupe avec des avis extérieurs à la FFESSM. Charte transversale à toutes les activités fédérales, cette nouvelle charte remplace toutes les autres en intégrant l'ensemble des données précédentes et les enjeux plus récents d'éthique et de déontologie. Elle n'est plus dans l'obligation d'être signée : Le fait d'avoir obtenu un brevet fait qu'il y a d'office une reconnaissance de la charte.

Diffusion à réaliser par le SG auprès des commissions nationales.

Résolution 24/021 :

Contre : 0

Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité

5 – Règlement des médailles (Directrice) :

Nouveau règlement issu des propositions du groupe médailles. A intégrer sur le site web FFESSM.

Résolution 24/022 :

Contre : 0

Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité

6 - Organisation du dispositif vote en vue de l'élection des Présidents Commissions Nationales pour l'olympiade (JL Ferretti) :

(RI art V 1-3) :

Cette élection peut avoir lieu en amont de l'AG nationale, sous forme de vote postal ou électronique, respectant les règles de ce vote telles que définies dans ce RI. Elle peut également avoir lieu en présentiel par vote à bulletin secret, au plus tard pendant l'AG nationale.

Tout licencié est éligible à la présidence d'une commission.

Les candidatures doivent impérativement parvenir au siège national vingt (20) jours francs au moins avant l'ouverture de l'Assemblée Générale ; Il appartient aux candidats de s'assurer, dans les délais, de la réception de leur candidature par le siège national. Quinze (15) jours avant l'Assemblée Générale, le Siège national fera paraître, sur le site internet fédéral, la liste des candidats à l'ensemble des commissions nationales.

Rétroplanning :

AG 7 décembre 2024

Vote électronique du 1^{ER} au 3 décembre inclus
Publication des candidatures : 20 novembre
Fin des candidatures adressées au siège national : 15 novembre

Électeurs :

Présidents de commissions régionales de la nouvelle olympiade (sauf pour de rares comités Outre-Mer qui n'auraient pas réalisé leur AG électorale) avec pouvoir votatif pondéré au nombre de licences de leur comité.

Résolution 24/023 :

Contre : 0

Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité

7 - Organisation du dispositif et règlements en vue de l'élection des membres du Bureau des Juges-Arbitres et Entraîneurs et des membres de la Commission Sportifs de Haut-Niveau. (Président) :

Création des deux nouveaux règlements comme programmé lors du dernier CDN :

- Règlement Bureau avec 2 collèges Juges -Arbitres et Entraîneurs (B JAetE).
- vote (art 21a statuts, art VII 2-1 RI)
- Règlement Comité Sportif de Haut Niveau (C SHN).
- vote (art 21 b statuts, art V 3-3 RI)

Diffusion et mise sur le site web de ces deux nouveaux règlements, en vue de la future AG électorale d'olympiade. Information auprès des commissions sportives à réaliser.

Résolution 24/024 :

Contre : 0

Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité

8 - Validations des équipes d'encadrement des équipes de France (DTN) :

Actualisation de liste des coaches nationaux fédéraux suite recrutement de nouveaux coaches en apnée piscine et eau libre.

DISCIPLINE	Prénom / NOM	COLLECTIF
HS	Laurent PRADES	Manager
	Nicolas LEGEAY	CP SENIOR H
	Vacant	CA SENIOR H
	Jacques BRÉCHAIRE	CP SENIOR F
	Luc HORVAIS	CA SENIOR F
	Michel BALSTER	CP U24H
	Hélène FAUQUEUX	CA U24H
	Thomas BERLAN	CP U24F
	Laurine MASSUE FOUCART	CA U24F
	Laurent GIACOMELLO	CP U19F
	Nathalie MATHIEU	CA U19F
	Sarah CUVELIER	CP U19H
	Maxime PIASER	CA U19H
AP P	Vincent MATHIEU	
	Béatrice ROUVIER	
	Marc VIEUGUE	

	Benjamin EMERIAUD	
	Olivier ELU	
AP EL	Cyril PAULET	
	Benjamin EMERIAUD	
NAP P	Hugues BRILHAULT	
	Eric JACOMINO	
	Cyril Aoubid	
	Michel KICHEV	
	Oleg PUDOV	
	Magali JACOMINO	
	Camille HEITZ	
	Alycia KLEIN	CA U16
	Florence PLÖTZE	CP U16
	Colas ZUGMEYER	CA U16
NAP EL	Thomas CHASTAGNER	
	Clément NORMANI	
	David MORIN	
PSP	Emmanuel DUCHESNE	
	Céline HERVOUET	
OS	Florence PLÖTZE	
	Tobias PLÖTZE	
PV	Vacant	
TSC	Vacant	
NEV	Christian BOUSQUET	
	Wilfrid MERCIER	

Actualisation de la liste des membres des équipes médicales et paramédicales des disciplines reconnues de haut niveau.

DISCIPLINE	Prénom / NOM	COLLECTIF	Fonction
HS	Anne HENCKES		M CN + EDF
	Josselin DAUVILAIRE	CP SENIOR H	Kiné/ostéo
	Marie TUYTTENS	CP SENIOR F	Kiné/ostéo
	Paul DE MIRANDA	CP U24 / U19	Kiné/ostéo
	Caroline PETRY	CA U24 / U19	Kiné/ostéo
	Bérangère BEZIER	CA U24 / U19	Kiné
AP P	Quentin LOHEAC		M CN + EDF + CDF
	Manda GRANGER		Ostéo
AP EL	Romain GUENNEUGUES		M EDF + CDF
	Manda GRANGER		Ostéo
NAP P	Axel BASTIEN		M CN + EDF P et EL
	Agathe BRUN		Kiné

Nouveau médecin EDF AP EL proposé Dr Romain Guenneugues suite à démission Dr Carl Willem.

Nouveau médecin EDF AP piscine proposé Dr Quentin Loheac suite à démission Dr François Vo Dinh.

Résolution 24/025 :

Contre : 0

Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité

9 – Information sur les demandes de délégation prochaine olympiade (DTN) :

Le DTN informe le CDN du calendrier des demandes de délégation (2025) et de reconnaissance de haut niveau (septembre 2024).

Demande sera faite de la délégation pour la para plongée (double délégation : sport adapté et handisport).

Résolution 24/026 :

Contre : 0

Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité

10 - Validation d'un membre Conseil Fédéral d'Appel : Thomas Andrault

Validation pour 6 mois, soit jusqu'à la prochaine Olympiade.

Résolution 24/027 :

Contre : 0

Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité

11 – Prochaine Olympiade (Président) :

Reconduite d'une liste par l'actuel Président. Noter que nos nouveaux statuts suite à la loi sur le sport et l'inclusion de membres ayant des postes réservés, le scrutin de liste se fait avec 20 personnes par liste au lieu de 22 par le passé. Ainsi 18 titulaires et 2 suppléants.

Volonté de rajeunir l'âge moyen en prévision du long terme.

Volonté de réduire le nombre de représentants par région avec un maximum de 2 personnes pour éviter les dérives d'un passé ancien.

Renouvellement d'à peu près 1/3 des membres du CDN actuel.

12 - ATP Outre-Mer (Président) :

En résumé, seule la Martinique a répondu être intéressée par ce projet d'ATP suite aux mails du Président du 17 décembre puis du 9 février. Comité pilote = Martinique.

« **Licence Pass Outre-Mer pour les SCA pour le passage du niveau 1, valable 7 jours** ».

Tarif 15 euros la licence (quel que soit l'âge). 33% de rétrocession pour la région Martinique (soit 5 euros). Le CACI reste toujours obligatoire. Produit exclusif SCA pour ne pas cannibaliser la licence. Tarif promotionnel licence, auquel il faut ajouter prix carte N1.

Prévu pour le 1^{er} septembre. Essai sur 2 ans afin de sonder son succès et la généraliser pourquoi pas aux autres DOM TOM.

Résolution 24/028 :

Contre : 0

Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité

13 - Randosub, mise en ligne de la plateforme de formation (Manu Serval) :

- Onglet découvrir : infos, cartographie des sites et structures pratiquants ...
- Onglet pratiquer, se former : préconisations fédérales, randonneur autonome, guides randosub*
- Onglet organiser : fiches conseils, guides réserves naturelles.

Actualité : concours mini clip VIDEO.

BEUCHAT, partenaire de Randosub. La convention a été signée hier.

104 clubs & SCA chartés. 92 points Rand 'Eau + 12 nouveaux points Randosub.

Auto-formation

517 visualisations, 311 ont commencé le cursus, 111 ont finalisé avec succès

83 ont demandé la carte de guide Randosub.

En cours

Travail de reformulation du QCM sur certaines questions, avant large communication plus incitative aux encadrants.

14 - Info sur le Comité régional AURA :

Retour sur l'AG de AURA du 10 février (+ 70% clubs présents ou représentés) (+ 90% votes contre le rapport moral, le bilan des comptes, le quitus, le prévisionnel). Démission des 11 membres restants du CODIR le 15 février. Saisie du Tribunal de Lyon pour désignation d'un administrateur provisoire (Marc Petit) chargé de gérer les affaires courantes et d'organiser une AG électorale prévue le 22 juin pour nouvelle olympiade.

Retour sur les deux conseils d'appel :

Celui du 27 février reprenant l'appel du 19 juin 2023 conformément à la demande du CNOSF du 14 octobre 2023, précédé d'une Instruction.

Celui du 22 avril après Instruction et après Conseil fédéral 1ère instance, Mr D Martin a accepté la sanction de radiation de la FFESSM, Mme C. Burtheret ayant fait appel.

Retour sur une demande de Conciliation au CNOSF par l'avocat de Mme Burtheret, lequel conteste les griefs et les sanctions. Désignation conciliateur le 7 mai, conciliation pour le 23 mai au CNOSF entre la FFESSM et Mme Burtheret avec regroupement des deux dossiers d'appel.

Débat avec le CDN autour des points abordés lors de la conciliation, tant sur la matérialité des griefs que sur la proportionnalité des sanctions.

Vote : Donner au Président la possibilité d'accepter les conditions proposées par le conciliateur, dans un esprit d'apaisement et dans la mesure où la région AURA est sortie de ses dysfonctionnements.

Résolution 24/029 :

Contre : 0

Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité

15 – Présentation du DSI (François Joncas) et échanges en présentiel :

Présentation des missions du prestataire directeur système informatique (1 à 2 jours par semaine) qui est un manager de transition :

Audit des systèmes d'information

Élaboration et mise en œuvre de la stratégie et de la politique du SI et de télécommunications

Définition et suivi des budgets de la DSI

Définition et suivi de la politique d'externalisation

Organisation et animation des échanges avec toutes les parties prenantes de l'organisation

Management des équipes et gestion de l'organisation de la DSI

Pilotage et accompagnement de l'organisation dans la conduite du changement

Veille technologique permanente.

16 - Subaqua numérique (Président) :

État des lieux Début travaux novembre 2023

Subaqua a subi une perte brutale d'environ 50% des abonnés payants à partir de la saison 2020/2021 (changement de système informatique ne permettant plus de souscrire l'abonnement à la prise de licence / impact de la Covid sur les activités subaquatiques).

Le magazine fédéral n'a pas effectué sa transition numérique complète. Il existe un **site web obsolète** depuis des années.

Le **système de gestion** des souscriptions est administré de manière disparate aux seins de plusieurs services de la FFESSM.

La gestion des abonnements s'effectue sur un logiciel interne obsolète qui ne permet pas aux abonnés de suivre leur abonnement !.

Objectifs :

L'objectif de la numérisation de Subaqua est de mettre à disposition de nos abonnés une version numérique du magazine Subaqua, en sus de la version physique imprimée.

- d'offrir un système de gestion d'abonnement automatisé.
- d'offrir du contenu numérique augmenté sous forme de vidéo, de photos complémentaires et de textes exclusifs.
- d'offrir un accès aux archives numérisées (à partir du numéro janvier 2021).
- rajeunir le lectorat.

Enquête Lectorat (dépouillement janvier 2024)

Enquête vue par 3671 personnes, 1231 soumission avec réponses totales

80% des lecteurs sont licenciés et plongeurs (moitié sont des encadrants)

10% sont licenciés pour les autres disciplines – Noter des réponses par des non licenciés.

78% lecteurs sont masculins (rappel 32% femmes licenciés)

âge entre 45-60 ans = 45% / plus de 60 ans = 30%

âge entre 35-44 ans = 15% / entre 25-34 ans = 7%

Socio-Professionnel : cadres 39% - retraités 22% - employés 15%- chefs entreprise 6% - prof libérales 5%

Décision de confier ce dossier à Theo Grauwin (chef de projet, prestataire de service)

Réunion mensuelle avec équipe de Subaqua, Théo, Bertrand (jusqu'à fin mars), Albane, SG, TG et Président, Pierre Drillon (selon dispo), parfois DSI, P adjoint, TG adj.

Personas : Personnes virtuelles cibles, sorte de portrait-robot de lecteurs.

Création d'une série de 4 personas issues du lectorat :

- Le plongeur autonome,
- Le moniteur retraité passionné,
- Le/la débutant(e),
- La plongeuse autonome future encadrante,

avec les détails de chaque persona (données personnelles, professionnelles, canaux de comm, motivations, freins, implication Subaqua).

Formules de Subaqua : étude marché presse, formules diverses

Numérique :

Licencié 20€ pour 12 mois payable en une fois ou mensuellement.

Non licencié 30€ pour 12 mois payable en une fois ou mensuellement.

Papier :

Licencié 35€ pour 12 mois ou 65€ pour 24 mois payable en une fois.

Non licencié 45€ pour 12 mois ou 75€ pour 24 mois.

Intégrale (numérique et papier) :

Licencié 40€ pour 12 mois ou 70€ pour 24 mois payable en une fois.

Non licencié 50€ pour 12 mois ou 80€ pour 24 mois.

Coordination par Théo avec soutien du DSI pour s'adjoindre 2 prestataires ressources : designer graphique et développeur. Après prototypage de l'application, maquettes réalisées à fin juin. Développements de l'application débuté mi-mai, estimation 60 jours.

Mise en production pour fin août pour souscription premiers abonnements avec la rentrée fédérale.

Abonnements possibles à la version numérique à partir du 1^{er} septembre 2024.

Dépôt dossier ANS transition numérique sur appel à projet :

Idée mutualisation par le Président avec la FFS -fédération française de spéléologie (revue Spelunca) pour duplication secondaire. Dépôt dossier mi-avril. Attente résultats pour l'été. Subvention 40 000 e demandée.

17 - Carnet de plongée numérique, version mobile (Secrétaire Général) :

RAPPEL DECISION : doubler le carnet numérique web d'une APP (type Strava ou Garmin connect) version mobile. Financements provisionnés.

EN AMONT : pour diverses raisons (financières-dispo de partenaire) la version web avait accumulé une dette technique importante depuis 2019 (!) rendant impossible la mise en place de l'App. Mobile.

Ce retard a été rattrapé depuis janvier 2024, avec évolution graphique et fonctionnelle rendant la saisie plus fluide sur la version web.

NOTER LE CARNET WEB A UNE VERSION NATURALISTE IMPORTANTE (gestion par la CNEBS qu'il convient de remercier pour son investissement). L'App. Mobile dans sa version 1, ne comportera pas cette partie, travail sur V2 ou V3.

Choix de la Sté prestataire : De décembre à courant janvier 2024, présentation cahier des charges à plusieurs sociétés par notre salarié digital. En février après consultation des offres, choix du prestataire : Société PERMEABLE.

Parties prenantes :

FFESSM :

Élu : Jean-Louis Ferretti / DSI : François Joncas / Product Manager : Théo Grauwin (reprise de la gestion de projet le 15 avril 2024 + gestion prestataire ZOL) à la place de Bertrand Lefetz.

Perméable : en charge du développement du carnet de plongée mobile.

ZOL : en charge de la maintenance du carnet de plongée web et notamment de l'API pour échange de données.

ISIA : en charge de la maintenance du système fédéral.

Noter un retard concernant ZOL résultant d'un manque d'anticipation sur la gestion des ressources par ZOL, combiné avec l'absence d'un salarié ffessm.

Livraison sur le « Store » prévue le 22 juillet.

Ce projet va demander une V2, V3 pour répondre complètement aux attentes des utilisateurs. Et donc des financements récurrents.

Dépôt de dossier au Fonds d'Intervention Maritime (FIM) sur appel à projet. Demande de subvention par le Président suite aux interconnexions avec le Secrétariat d'Etat à la Mer.

REMARQUE : - à date 6 500 CARNETS CREEES / 100 000 plongées/6 000 SITES

Constat sur le nombre de carnets est ridicule, comparé aux centaines de milliers de plongées réalisées par les licenciés FFESSM. Ce carnet sera un échec si les Moniteurs ne le prescrivent pas, ne l'utilisent pas !.

Il doit être intégré dans les formations de cadres diverses commissions (CTN, CNA, CNPV, CNEBS, SOUT, ARCHEO, ORIENTATION...)

Résolution 24/030 : Vote pour que la connaissance du carnet numérique soit pleinement intégrée dans les formations de cadres (particulièrement CTN et CNA) :

Contre : 0

Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité

18 - Questions Diverses :

• **Rectification sur la participation de CIBPL à Oxyjeunes 2023 (Bernard Schittly)**

Rectificatif des PV du 7 novembre et du 1^{er} décembre 2023 :

Le CIBPL avait informé le CDN qu'il ne participerait pas à Oxyjeunes.

Le relai a été pris par le Codep 35, (qui n'a pu se rendre à Toulouse en raison des intempéries qui ont frappé la Bretagne), comme rendu possible par la note de cadrage.

• **CR Terra Scientifica (Vincent Maran)**

Retour sur la 3^{ème} édition des rencontres internationales des sciences participatives et du voyage scientifique.

Deux aspects : salon et conférence.

Mise en avant de DORIS. Présentation de CROMIS.

Rando Sub : Élargissement de notre public

Bilan : présence importante, secteur concurrentiel,

• **Label Ecosub (Yvon Ropert) :**

2 structures ont fait la demande :

SCA NOA PLONGÉE en Guadeloupe label accepté, N° 138

Club de plongée et d'apnée Joigny, label reconduit, N° 84

Réunion du samedi 1^{er} juin 2024, 15h00-19h30 CONSEIL DES RÉGIONS

Présents :

BOISFARD Cyrian – BOUVET Odile – CHANAL Emmanuel – CHEREL Catherine – DI MEGLIO Frédéric – DUMAS Patrick (en visio) – FELIX Valérie – FERRETTI Jean Louis – GRANDJEAN Bruno - LAMBINET Michel – LAMERAT Patrick - LARVOIRE Isabelle (en visio) – LECORGUILLE Jo – MARAN Vincent (en visio) – MARGOUET Chantal - PERON Nathalie – RAISIN DADRE Laurent – ROPERT Yvon – SCHITTLY Bernard – SERVAL Emmanuel – VRIJENS Jo

Absents et excusés : DRILLON Pierre, HEITZ Camille, MIGNON Pascale

Assistaient également :

Alain DELMAS	Chargé de missions
Sophie MAES	Directrice FFESSM
Cécile NOEL	Secrétaire de séance
Richard THOMAS	DTN

Présidents Comités Régionaux :

- Mr Sébastien ALLEGRE	Nouvelle Aquitaine
- Mme Myriam ZIANE	Bourgogne Franche Comté
- Mr Jean Yves REDUREAU	Bretagne Pays de la Loire
- Mr Pascal MARC	Centre -
- Mr Jo VRIJENS	Corse
- Mr Bernard SCHITTLY	Est
- Mr Antoine CAPELLE	Guadeloupe – <i>Absent et excusé</i>
- Mr Francis MERLO représenté par Patrick SAVOUREY	Ile de France – <i>Absent et excusé</i>
- Mr Joël LEBRET	Normandie – <i>Absent et excusé</i>
- Mr Marie Christine ORTOLE	Martinique – <i>Absente et excusée</i>
- Mr Bruno ENGELS	Hauts de France
- Mme Amandine AUPETIT	Nouvelle Calédonie
- Mr Jean Marc CHAREL représenté par Georges MASANELLI	La Réunion – <i>Absent et excusé</i>
- Mr Marc PETIT Administrateur	Auvergne Rhône Alpes
- Mme Victoire TETOKA	Polynésie Française – <i>Absente et excusée</i>
- Mr Jean Claude JONAC	Sud - Provence Alpes Côte d'Azur
- Mme Nicole BOULAY	Occitanie - Pyrénées Méditerranée

Remerciements du Président pour la présence des Présidents de Région à ce Conseil des Régions, il salue plus particulièrement le président-adjoint de La Réunion et la présidente de Nlle Calédonie.

1 - Parts Territoriales ANS : (Bernard Schittly et DTN) :

Remerciement à tous les CTAS pour la qualité des travaux réalisés et les arbitrages rendus. Les travaux engagés par le CNAS ont abouti à acter la répartition de l'enveloppe allouée à la fédération d'un montant 2024 de 638 600€ (620 600 € PSF-PT + 18 000 € Vacances Olympiques), au regard des critères d'évaluation et de priorisation indiqués dans la note de cadrage de la fédération et validée par l'ANS.

267 dossiers de demandes de subventions ont été enregistrés.

Après analyse des arbitrages réalisés par les CTAS et le CNAS :

- 51 dossiers sont rejetés car non-éligibles
- 3 dossiers sont éligibles mais non retenus car ne correspondant pas aux critères de priorisation
- 213 dossiers sont éligibles et font l'objet d'une proposition de subvention

Somme totale des subventions demandées : 1 236 273 €

- Le montant des subventions demandées représente moins de 20% des charges totales
- Le montant attribué par l'ANS représente 51,6% du montant total des subventions demandées

Présentation des répartitions par région, les ajustements opérés par le CNAS et les axes d'amélioration à conduire en 2025.

Vote demandé au CDN pour valider les répartitions proposées par le CNAS :

Résolution 24/031 :

Contre : 0

Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité

A noter concernant les territoires ultra-marins (enveloppe pré-affectées par territoires par l'ANS et non fongible avec les parts territoriales des territoires métropolitains) : en raison de l'absence de demandes de subvention en Guadeloupe, hormis 1 club abondé, il est acté de reventiler les crédits non utilisés (4500€) au profit de la Martinique pour les dossiers clubs. Cette décision permet de maintenir l'enveloppe globale allouée aux Antilles Guyane à hauteur de 16 000 €. Information sera faite à l'ANS afin d'acter cette décision.

Indicateurs clés pour l'ANS

- Parts aux clubs : 54,24% (53,43% hors crédits vacances JOP) > objectif imposé par l'ANS atteint.
- Parts aux actions contribuant à une meilleure féminisation : 6,78% > à améliorer au futur impérativement et prioritairement (conséquence négative sur l'enveloppe financière globale allouée à la fédération par l'ANS tant que nous ne dépasserons pas le seuil de 35% de part licence aux féminines) !...
- Accès territorial au haut niveau : 9,21% des crédits alloués (seuil maximal : 15%)
- Parts aux Sport Santé et Handisub : 13,12%

Evolution des critères de répartition. Echanges sur les perspectives futures. Question est posée au CDN de maintenir ou pas les critères actuels lors de la campagne 2025 future ou d'envisager une autre approche ?.

Vote sur le maintien en l'état des critères de répartitions actuels pour 2025 :

Résolution 24/032 :

Contre : 0

Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité

2 - Actions nationales – intrication sport avec les régions :

- **Oxyjeunes 2025 et règlement sportif associé (Odile Bouvet et Manu Serval)**

Le challenge Oxyjeunes national aura lieu le dimanche 20 octobre 2024 à Elbeuf (Normandie), pour les licenciés de 8 à 17 ans. Il intègre les jeunes en situation de handicap, avec une catégorie dédiée et des épreuves adaptées. C'est une rencontre sportive nationale pour nos jeunes, issus des sélections régionales et challenges locaux qui permettra la détection de jeunes talents en nage avec palmes, apnée, tir sur cible, plongée sportive en piscine, hockey subaquatique, et bouteille.

Les Participants :

5 régions en 2023 sur les 11 régions de métropole. Cette année il est prévu 7 régions à minima : Bourgogne FC, Hauts de France, Normandie, Nouvelle Aquitaine, Occitanie, Grand Est, Sud. Et peut être 9 avec L'Île de France et la Bretagne.

Les inscriptions seront reçues jusqu'au 30 juin 2024

Le Programme :

Les régions participantes voyageront le samedi 19 octobre. Ceux qui viennent par le train seront attendus à la gare de Rouen.

L'hébergement et les repas du samedi soir et dimanche soir se feront au CREPS de Petit Couronne. Un moment de convivialité est prévu à 18h pour tous, et le repas à 19h.

Le dimanche la piscine ouvrira ses portes à 8h et la manifestation débutera à 9h par un défilé régional sur le thème : La faune (et éventuellement la flore) de votre région.

La compétition sera organisée de 9h30 à 17h avec une pause déjeuner

La remise des récompenses à 17h permettra d'attribuer des médailles aux vainqueurs et des cadeaux offerts par nos sponsors.

Le soir les équipes « éloignées » se retrouveront au CREPS pour le repas final. Un pique-nique leur sera proposé pour le retour le lundi

Budget provisoire :

Un budget de la manifestation été proposé au Trésorier par Joël Lebret et Odile Bouvet Certains postes de dépenses seront pris en charge par le COREG Normandie : coordination de la piscine, bonnets de bain, d'autres seront subventionnés par la ville d'ELBEUF : barnums pour le repas de dimanche midi ou la piscine (minibus pour les trajets des participants qui n'ont pas de véhicule).

De ce fait, le budget pour la Fédération a été estimé à 5 900 € en phase avec le prévisionnel.

Bilan et Perspectives :

Tout d'abord le règlement de L'OXYJEUNES NATIONAL a besoin d'un relookage, pour le faire évoluer vers l'avenir: il est indispensable d'intéresser nos jeunes plus étroitement à ce challenge par exemple :

* en désignant des capitaines de 17 ou 18 ans

* en incluant des jeunes comme juge ou chronométrateur

* en permettant aux commissions transversales de participer sans avoir à se former sur la plongée bouteille

Un groupe de travail a commencé à réfléchir ; ces propositions pourront être validées par le CDN ultérieurement pour les années futures.

Début novembre un bilan sera fait de cette manifestation 2024 et une proposition pour un Oxyjeunes 2025 faite.

- **Championnat de France multi-activités saisons 2025 et 2026 (Président)**

Le 17 et 18 avril à Limoges (Président, DTN), rencontre avec le vice-président de la Métropole en charge des grands équipements (Aquapolis) et la vice-présidente élue au sport de la Mairies de Limoges. NAP, Apnée et PSP vont être impliqués dans ce championnat, pour l'Ascension en 2025 et pour Pentecôte en 2026. Remerciements au CODEP Haute Vienne et COREG Nlle Aquitaine.

- **Championnat du monde NAP EL à Carry le Rouet du 21 au 28 septembre 2024 (DTN)**

Cela concerne les juniors, les seniors et les masters. Sera couplé avec une compétition grand public organisée par notre partenaire OSS le dimanche 22 septembre. La communication est au point. Inquiétude au niveau de la mobilisation des bénévoles locaux.

Sur le plan du financement, attente de réponse de la métropole, du conseil départemental et de la région (post orga. JO).

3 - Actus économie circulaire et sobriété hydrique dans le sport (Yvon Ropert) :

15^e Forum national éco-entreprises, filière recyclage néoprène ASL (ecologic), sobriété hydrique. Tour de table des régions.

Nos modes d'action :

Promouvoir la filière : faire valoir l'excellence de la filière en France et à l'étranger.
Structurer en réseaux : rassembler les réseaux d'éco-entreprises et accompagner la création de nouveaux réseaux.

Développer les éco-entreprises.

Les enjeux : évolution vers le zéro carbone des moteurs de bateaux

États des lieux : Fédérations comme sports sous-marins, triathlon, voile, surf, canoé kayak, vol libre, aviron, UCPA, France station nautique et ENVSAN.

Toutes ces fédérations sportives et organismes orientés vers le nautisme sont à la recherche de moyens novateurs. Nous devons adapter nos comportements au regard du changement climatique. L'usage de l'eau doit être revisité. Le secteur sportif ne prélève que d'infimes volumes d'eau. Le sport possède une bonne image de marque auprès des Français.

Nous sommes vecteurs d'exemplarité.

Nos besoins : nettoyage du matériel. Récupération des eaux de pluies, recyclage de l'eau, écogeste du rinçage (les savons), récupération en fin de vie des ASL (Articles de sports et de loisirs), remplacement des moteurs thermiques par des moteurs électriques.

Nos atouts : nombre important de club et de SCA, le respect de l'environnement est notre ADN, la volonté d'apporter des solutions, désir de faire quelque chose pour la planète et pour nos enfants, faire découvrir la richesse de nos fonds sous-marins et le développement du Sport Santé.

Nos difficultés : nos moyens financiers, les limites du bénévolat, recrutement des jeunes, manque de piscines, les couts de déplacements, les formations.

Tour de table : récupération des combinaisons (collecte du néoprène), rappel de l'opération ECOLOGIC (voir Subaqua actuel). Contrôle de la consommation d'eau. Rénovation du matériel / bateau.

4 - Élargissement des Modèles économiques (Président) :

Etat des lieux au niveau national – Subventions, partenaires, mécènes :

- Assurances cabinet Lafont : Mécénat Rex en 2024, Mécénat santé et prévention en 2025 11 000 € + Sponsoring sur 5 thèmes chaque année depuis 2021 = 56 000 €.
- Erasmus Handisub finalisé en 2024 / Erasmus One Health repoussé à octobre pour année civile 2025.
- Sport Santé (renouvellement Via Santé) 10 000€ / Handisub (AG2R) 4 500 €.
- Fond Intervention Maritime du S.E chargé de la Mer pour le carnet numérique version mobile 40 000 € espérés sur thème de la création plateforme et partage de données relatives aux usages en mer.
- ANS pour Subaqua numérique avec mutualisation diplomatique avec la FFS, 45 000 € espérés.
- MAEI (international MS) pour sport santé et francophonie, 4 800 €.

Les thèmes porteurs dans le périmètre de notre FFESSM sont : inclusion, prévention, santé, environnement...
La mission Handisub présente le projet d'un dossier équipement handisub gros matériel auprès de l'ANS (masques faciaux, scooters locomotion, kits combi adaptables) qui seraient stockés au CREPS d'Antibes. Apport en fonds propres FFESSM 25%. Mais problématique potentielle car ce ne sont pas de vrais « gros équipements » pour l'acceptation d'un dossier subventionnable. Néanmoins pour le dépôt du dossier, l'ANS demande qu'une délibération soit prise en CDN pour valider la demande.

Résolution 24/033 :

Contre : 0

Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité

- Tour de table des régions à leur échelle : RAS

5 - Soutien fiscal aux SCA pour TVA à taux réduit (demande de Nicole Boulay) (A Delmas, Jo Vrijens) :

Abordé lors de la réunion des SCA en février avec Éric Delmas (réfèrent SCA Occitanie). C'est un vieux dossier. Jamais abouti.

Ce qui a changé l'année dernière : la fédération d'équitation a récupéré son taux de TVA réduit en raison de ses particularités liée à l'élevage. Essayer d'associer notre demande avec d'autres activités comme les sports de nature.

Commentaire du Président sur le séminaire du COSMOS où il est intervenu sur ce sujet, il est intégré dans la feuille de route du COSMOS pour une réduction de TVA pour les loisirs marchands.

6 - Administratif :

- **Point sur affiliations clubs à jour avant AGN et AG régions**, envoi des affiliations par COREG (Jean Lou Ferretti)

Année électorale à tous les niveaux (département, région, et national).

D'après les statuts, seuls sont non droit de vote les structures qui sont affiliés sur l'année en cours. Les structures votantes devront être à jour de leur cotisation.

Le 1^{er} septembre le siège envoie la liste des clubs à plus de 11 licences à tous les comités régionaux afin que les factures d'affiliation puissent être envoyées le plus rapidement possible.

- **Modalité des élections des présidents commissions nationales** : pour la première fois (hors covid), les élections se feront de manière électronique.

- **Tour de table régions sur modifications statuts OD**

La région Sud a déjà travaillé dessus et prévoit une AGE pour juin. Et à cette occasion, travail sur un cadrage, entre ce qui est obligatoire et les besoins des régions pour la prochaine olympiade.

Lors de l'AGN nous allons être amené à modifier notre RI pour faciliter les modifications statutaires des régions. Si des régions modifient leurs statuts avant la prochaine AG, ils ne seront pas conformes par rapport aux modifications du RI à venir.

- **Rétrocessions OD et futur (demande de Jean Yves Redureau)**

Aucune modification du taux de rétrocession à venir, il n'a pas été réduit. Noter que le montant de l'affiliation et d'agrément est inchangé et que le coût licence a été indexé sur l'inflation de mai 2023 à mai 2024. La grille des tarifs 2025 sera diffusée la semaine prochaine. Sera inclus également le tarif du Subaqua numérique.

7 - Relations entre commissions nationales et comités régionaux (demande de Nicole Boulay) :

Protocole élémentaire, déontologie, adaptation aux particularités territoriales.

Délocalisation des formations de cadres : manque de communication entre les commissions et les régions.

Les commissions organisent parfois des formations sans en avertir les régions concernées.

Passer le message d'autant que pour la prochaine olympiade il y aura 9 nouveaux présidents de commissions nationales.

8 - Partage de bonnes pratiques AG régions et nationale, les rendre plus intéressantes ?

(Demande de Seb Allegre) :

Tous les licenciés devraient être intéressés par les AG de leur région. Il faut trouver des moyens de leur donner envie de participer. Solutions partagées lors du tour de table :

Diverses conférences, projection de films, colloques.

Les commissions profitent de ces AG pour se retrouver. Réduction du temps des rapports des commissions dans le but de plus échanger et recréer une dynamique.

Apéro, repas, tout ce qui peut être convivial.

Inviter des figures locales ou régionales (maire, etc).

Rappel que quasi toutes les commissions nationales étaient d'accord sur le point que les réunions le samedi matin de l'AGN n'étaient pas indispensables et transférables.

9 - Randosub et Ceta Rando (demande JM Charel -La Réunion) :

Spécialisation sur l'observation cétacés, actualisation et labélisation. La Réunion est un comité pilote sur ce thème. Travailler main dans la main avec les écologistes et les scientifiques afin de proposer une spécialisation éco-responsable et non invasive.

Ce cursus va aider à pérenniser l'accès de nos structures aux sorties observations baleines et cétacés dans ce département.

Vote : acceptation avec validation nationale de labéliser le cursus Ceta Rando

Résolution 24/034 :

Contre : 0

Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité

10 - Bases fédérales :

Demande de kit de communication uniforme (demande de Seb Allegre).

Mise à jour du kit, et développer la gamme de produits.

Fournitures fédérales et stock à revoir au niveau du siège national. Jo Lecorguillé référent sur les Bases fédérales va investiguer auprès d'Albane.

11 - Points divers :

- **Fête de la mer et des littoraux**, actions en régions. Tour de table.

Cette année la fête est étendue sur un mois, du 7 juin au 7 juillet en France et en Outre-Mer. C'est géré par le Secrétariat d'état de la Mer, et en partie par le CNML (organe pivot de tout ce qui est maritime en France). Les fédérations sportives en lien avec la mer sont impliquées dont la FFESSM. Les thèmes de cette année : enjeux des littoraux, protection de la mer et des espaces côtiers, valorisation du patrimoine maritime, découverte des sentiers du littoral...

Deux publications à ce sujet dans Subaqua.

Quelques retours de clubs et d'OD.

Dans le futur, sensibiliser les clubs et les OD à faire une action nationale sur ce sujet (autour du 8 juin).

Tour de table : difficulté de la période (haute saison). Par exemple, prévoir les opérations de nettoyage organisés par les structures à cette période.

Réunion du dimanche 2 juin 2024,09h00-12h00

Présents :

BOISFARD Cyrilan – BOUVET Odile – CHANAL Emmanuel – CHEREL Catherine – DI MEGLIO Frédéric – DUMAS Patrick (en visio) – FELIX Valérie – FERRETTI Jean Louis – GRANDJEAN Bruno - LAMBINET Michel – LAMERAT Patrick - LARVOIRE Isabelle (en visio) – LECORGUILLE Jo – MARAN Vincent (en visio) – MARGOUET Chantal - PERON Nathalie – RAISIN DADRE Laurent – ROPERT Yvon – SCHITTLY Bernard – SERVAL Emmanuel – VRIJENS Jo

Absents et excusés : DRILLON Pierre, HEITZ Camille, MIGNON Pascale

Assistaient également :

Alain DELMAS	Chargé de missions
Sophie MAES	Directrice FFESSM
Cécile NOEL	Secrétaire de séance
Richard THOMAS	DTN

Présidents Comités Régionaux :

- Mr Sébastien ALLEGRE	Nouvelle Aquitaine
- Mme Myriam ZIANE	Bourgogne Franche Comté
- Mr Jean Yves REDUREAU	Bretagne Pays de la Loire
- Mr Pascal MARC	Centre -
- Mr Jo VRIJENS	Corse
- Mr Bernard SCHITTLY	Est
- Mr Antoine CAPELLE	Guadeloupe – <i>Absent et excusé</i>
- Mr Francis MERLO représenté par Patrick SAVOUREY	Ile de France – <i>Absent et excusé</i>
- Mr Joël LEBRET	Normandie – <i>Absent et excusé</i>
- Mr Marie Christine ORTOLE	Martinique – <i>Absente et excusée</i>
- Mr Bruno ENGELS	Hauts de France
- Mme Amandine AUPETIT	Nouvelle Calédonie
- Mr Jean Marc CHAREL représenté par Georges MASANELLI	La Réunion – <i>Absent et excusé</i>
- Mr Marc PETIT Administrateur	Auvergne Rhône Alpes
- Mme Victoire TETOKA	Polynésie Française – <i>Absente et excusée</i>
- Mr Jean Claude JONAC	Sud - Provence Alpes Côte d'Azur
- Mme Nicole BOULAY	Occitanie - Pyrénées Méditerranée

Suite du Conseil des Régions puis Questions des Commissions Nationales

1 - Bilan du CIAA (Président) :

Commission Interfédérale d'activités aquatiques. Alors que la prévention des noyades est une priorité de santé publique, le protectionnisme corporatiste sur l'aisance aquatique, le savoir nager en sécurité et le 1^{er} niveau bronze de l'ENF rénovée entraîne une mise à l'écart « réglementaire » de la FFESSM. Patrick Savourey y représente la fédération depuis 7 ans.

Ce conflit avec la FFN coordinateur du CIAA a été abordé après des échanges de courrier en visio le 15 mars, puis lors de l'AG en présentiel du 15 mai où la FFESSM a voté contre le rapport moral du président du CIAA (président de la FFN). Lecture par le Président du document qu'il a lu lors de l'AG du CIAA.

Problème de la natation française rénovée : retrait par la FFESSM de l'Apnée et de la NAP du périmètre de la natation française rénovée, car la FFN et les MNS auraient pu délivrer le bronze dans ses disciplines, mais la FFESSM n'avait aucune délivrance possible, vu que nos cursus ne contiennent pas une formation à la natation !

2 - Politique du Haut Niveau, délégations HN futures, soutien à professionnalisation des SHN (DTN) :

La campagne de reconnaissance de parties de nos disciplines comme disciplines reconnues de haut niveau pour l'olympiade 2025 – 2028 sera lancée sous peu par le ministère des sports pour décision et arrêté ministériel devant intervenir avant le 31 décembre 2024. Elle s'opère donc avant la campagne d'attribution des délégations qui n'interviendra qu'en 2025. Le projet de performance fédéral devra être actualisé, validé par le nouvel exécutif élu puis par le ministère des sports pour prise d'arrêté ministériel au premier semestre 2025.

Le DTN rappelle les conditions associées à cette reconnaissance, dont densité internationale (difficulté pour le Hockey Sub qui peine à atteindre les 15 nations) et rang de médaille de la France. Rappel des enjeux, des avantages et des obligations associées à la reconnaissance de haut niveau pour la fédération et ses OD et pour les sportifs notamment au plan socio-professionnel. Est précisé l'absence de corrélation, malheureusement, entre le contrat de performance et le nombre des disciplines reconnues et de sportifs listés : la reconnaissance de l'apnée piscine et eau libre et du hockey subaquatique ne s'est pas traduite par une augmentation du montant alloué à la fédération par l'ANS d'une année l'autre. L'augmentation de la charge de travail et des contraintes pour la DTN est par contre réelle. A signaler néanmoins l'augmentation des aides personnalisées (passées de 20 K€ à 30 K€) et surtout la mise en place de contrats d'insertion socio-professionnelle pour nos sportifs de haut niveau pour un montant d'un peu plus de 50 000 € qui permet à ces derniers d'être rémunérés à taux plein tout en libérant et en aménageant du temps pour s'entraîner. Le DTN remercie le COREG BPL pour son engagement dans le dispositif et le recrutement d'un SHN.

Il est demandé au CDN de se prononcer sur la reconduction de cette demande de reconnaissance de haut niveau pour toutes les disciplines satisfaisant les critères imposés par le ministère des sports.

Résolution 24/035 :

Contre : 0

Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité

3 - Procédures de remontée anormale et ordinateur - suites (Président) :

Suite au Comité Directeur de février 2024, poursuite des investigations pour adapter nos futures recommandations aux réalités de terrain.

Le président de la FFESSM a donc échangé comme prévu avec 3 experts :

- * le DAN (professeur Tino Balestra),
- * le CEPHISMER (Cdt Michaël Vaxellaire),
- * le Service hyperbare et d'expertise plongée des Armées (professeur J-E Blatteau).

Rappel de l'objectif : Actualiser les recommandations de la FFESSM concernant les remontées anormales trop rapides, les multi yoyos et les ruptures de palier, avec l'utilisation de l'ordinateur. L'objectif sans aucune urgence est d'améliorer nos procédures et de les adapter aux réalités de terrain de la plongée loisir.

Constat : Les procédures de rattrapage sur les sites de plongées en cas de remontées anormales et/ou de rupture de palier diffèrent beaucoup. Elles vont de ne rien faire jusqu'à une évacuation systématique vers le caisson. On ne peut pas se contenter de l'application des consignes données par les ordinateurs de plongée, car aucun algorithme aujourd'hui n'inclut vraiment de procédure en phase avec la physiologie en cas de remontée anormale.

D'autre part, l'association procédure ordinateur et procédure tables pour ces cas non conformes est une hypothèse envisageable à ce jour.

Bases scientifiques :

Pour ces recommandations, un groupe de travail (CTN et CMPN) s'est appuyé au départ sur les procédures utilisées par les militaires en cas de « procédures non conformes » tables à l'air. *Instruction plongée humaine de la Marine Nationale, cas non conformes 2023.*

Noter qu'en plongée loisir, nous avons un recul de plus d'une quinzaine d'années sur l'utilisation de l'ordinateur de plongée en écolage dont il faut tenir compte.

Compte Rendu des trois rencontres mis dans le Drive en amont du CDN 1-2 juin 2024
Ces 3 experts ont permis d'améliorer notre vision du sujet.

Proposition au CDN :

Groupe final avec le Président CTN, le MFN à l'origine d'une partie des demandes, le Président adjoint médecin élu CDN qui a coordonné le GT initial et le Président de la FFESSM. Vote sur ce principe : Partir de la base du GT initial, faire évoluer avec les rapports des 3 experts.

Résolution 24/036 :

Contre : 0

Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité

Évolutions envisagées :

Dans les propositions d'évolution sur ces procédures de rattrapage avec ordinateur de plongée, voici les prolongements actuels qui seront étudiés par le groupe final pour validation au CDN octobre.

1/ Dissocier procédure de rattrapage pour remontée trop rapide et procédure de rattrapage suite à multi yoyos.
2/ Vitesse de 9 à 12 m/mn c'est l'optimal. Pour la MN vitesse trop rapide à partir de 15 m/mn, ceci pour la zone entre 30m et l'espace proche de 6m.

3/ Insister toujours sur le ralentissement important espace proche : 6 m-0 m

4/ Procédure de rattrapage en cas de vitesse trop rapide : mi-profondeur 5mn puis palier au moins 1 mn à 6 m et 5 mn à 3 m (en sus du prévu).

5/ Procédure de rattrapage multi yoyos : palier au moins 1mn à 6m et 5mn à 3m (en sus de ce qui est prévu).

6/ Situations multi yoyos, précisions :

au-delà de 3 yoyo à partir de la zone de 20 m,

au-delà de 2 Yoyo à partir zone de 30 m,

au-delà de 1 Yoyo zone de 40 m.

7/ Interruption de palier :

* Ré-immersion réalisable : redescendre en moins de 3 mn, poursuivre le palier en ajoutant 3 mn de plus à 3 m.

* Ré-immersion non réalisable, si signes d'un possible accident et erreur importante de palier interrompu : déclenchement des secours.

* Ré-immersion non réalisable, avec aucuns signes d'accident et si erreur de 3mn max de palier non fait : période d'observation de 3 heures et CI nouvelle plongée.

NB : Réflexion au futur, en cas d'absence de signes d'accident, pour possibilité de mise sous O2 sans déclencher obligatoirement les secours. Ce qui est classique à l'international type DAN.

4 - Sélections des EDF 2024 (DTN) :

Le DTN fait l'état des sélections en équipe de France opérées et à venir.

Le niveau sportif continue de s'élever, particulièrement en NAP Piscine, ce qui démontre que la stratégie développée dans le cadre du PPF et les exigences imposées sont comprises et déclinées par les clubs.

La faiblesse des montant attribués par l'ANS dans le cadre du contrat de performance (146 500 € hors surveillance médicale règlementaire) ne permet pas d'être ambitieux et le programme d'action en matière de détection et de préparation des collectifs relève et séniors est du plus réduit.

Un point est fait sur le règlement financier des équipes de France par discipline. Il est rappelé qu'en fonction des destinations, une participation peut être demandée aux sportifs ; contribution variant de 350 à 1500€. Point d'explication est fait sur le cas particulier du hockey subaquatique et de la sollicitation financière importante des joueurs et de leur famille se traduisant trop souvent par un message totalement erroné de fédération qui ne fait pas assez pour le HS. Le DTN salue les actions conduites par la commission et les joueurs pour rechercher des partenaires et atténuer la charge.

Il est rappelé que dans un contexte de changement de lieu en cours d'année (la Malaisie au lieu de la Turquie) ayant entrainé la nécessité d'abonder le budget de la commission nationale de plus 15 000 €, la FFESSM a assumé.

Le règlement financier des EDF sera renvoyé aux COREG pour bonne compréhension et articulation avec les sollicitations faites par les sportifs.

5 - FSGT :

Convention signée entre la FSGT et la FFESSM en 1992 dont un article concernant la double affiliation. Depuis une 15aine d'année la FSGT passe par la FFESSM pour les cartes double face (FSGT / CMAS). Une dérive de plus en plus fréquente signalée par la CTN avec un contournement pour les brevets de cadre : Niveau 4 FSGT puis monitorat FFESSM. Ou monitorat FSGT puis demande moniteur associé FFESSM. La FSGT délivre entre 500 et 800 cartes double-face par an.

Solution est de durcir les passerelles FSGT vers FFESSM. Propositions à venir en octobre par la CTN, d'autant que les modes d'évaluation ne sont pas les mêmes que ceux de la fédération délégataire.

6 - Importance du SE Mer et Biodiversité et CNML (Président) :

Le ministère de la Mer est devenu le Secrétariat d'État de la Mer, et depuis février 2024 : de la mer ET de la biodiversité. Le CNML (Conseil national mer et littoral est devenu un organe central important, il met en place la Fête de la mer et des littoraux, il a été pivot sur la SNML (Stratégie nationale mer et littoral de la France de 2024 à 2030). Nous avons pu ainsi en particulier faire évoluer le terme « nautisme » en « activités nautiques et subaquatiques ». Souvenez-vous du CDN de juin 2023.

Nous sommes membre du CNML avec les fédérations de voile et de randonnée. En mars 2024, réunion en présentiel en comité restreint au SE de la Mer et de la Biodiversité qui a permis de faire le point sur la SNML.

Emmanuel Macron a annoncé que 2025 sera « l'année de la mer ».

Un Rdv est prévu avec le ministre Hervé Berville le 13 juin.

NB : Information à distance du CDN, en raison de la décision par l'Etat de nouvelles élections législatives suite aux européennes, la rencontre de la FFESSM avec le ministre de la Mer a été annulée 48h avant sa réalisation programmée depuis de nombreux mois.

Demande de Nicole Boulay : possibilité pour les représentants du conseil maritime de façade d'être informé de tous ces retours. Le Président rappelle que le national n'est par contre quasi jamais informé de ce qui se passe en CMF par nos représentants.

7 - Club France JO 2024 + clip video (Président) :

La FFESSM sera présente au Grand Halle de la Villette au Club France lors des JOP de Paris 2024 avec le cœur battant de nos activités sportives. Nous serons visibles avec notre clip de 45 s sports subaquatiques pendant toute la durée des Jeux et 7 et 8 août avec des animations sportives de NAP et d'Apnée.

Le clip vidéo sera mis en ligne sur le site web.

8 – Point d'information Médailles – Session 1- 2024 :

Médailles de Bronze : 123 demandes. 1 argent requalifiée en bronze. Total Bronze : 124.

Médailles d'Argent : 23 demandes. 17 accordées. 1 requalifiée en bronze et 1 requalifiée en Or, 4 reportées par manque d'information.

Médailles d'Or : 17 demandes. 13 accordées. 4 reportées par manque d'actions nationales ou à minima régionales. Total Or : 14 médailles.

9 - Points et questions de chaque Commission - ordre de passage selon déroulé :

- **Commission Nationale Biologie et Environnement :**

Présentation du rapport. Mise en avant du HS Subaqua 7^e édition, refonte complète, sortie pour l'AG nationale de décembre.

Pas de question.

Résolution 24/037 : Vote sur le rapport

Contre : 0

Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité

- **Commission Nationale Médicale et de Prévention :**

Baptêmes Handisub et CACI

Pas de CACI si plongée < à 2 m - sauf si réponse oui au questionnaire.

Le questionnaire préalable au baptême Handisub est obligatoire. Et en cas de réponse « oui » à une seule des questions, le CACI est obligatoire. Il pourra être établi par tout médecin.

Plus besoin de CACI pour le passage du plongeur de bronze

Évolution des CI :

- liste des contres indications à la pratique de la plongée et en tenant compte de sa valeur pour le cadre de la plongée Handisub, certaines qualifications seront modifiées.
- la mention "à évaluer" viendra remplacer le qualificatif de "définitif" pour certaines affections telles que : l'épilepsie ou insuffisance cérébro-motrice.
- la liste précise des affections concernées sera mise à jour.

Utilisation de l'O2 compétition Apnée EL :

- la CMPN rappelle que l'oxygène est considéré comme un médicament et affirme qu'il est interdit d'utiliser de l'oxygène (oxygène industriel, oxygène respirable ou oxygène médical sous toute ses formes) à titre de récupération lors de compétitions apnée eau libre.
- l'oxygène médical ne doit être utilisé qu'à des fins thérapeutiques.

Les dispositions prise par la CNMP sont à inclure dans le règlement sportif de l'apnée piscine et eau libre et le règlement de chaque compétition

Oxygénothérapie et accidents de plongée :

recommandations – rappels

- le rappel est fait qu'en cas d'accident de plongée l'usage thérapeutique d'oxygène est consensuel : 15 litres / minute

- des valeurs normales données par l'usage d'un saturomètre ne changent en rien et ne doivent pas détourner ni modifier cette prise en charge. Le saturomètre n'aurait pas droit à citer dans cette prise en charge spécifique

Résolution 24/038 : Vote sur le rapport et les décisions proposées par la CMPN

Contre : 0

Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité

Code du Sport et examen médical (Bernard SCHITTLY – DTN) :

En réponse à la demande du ministère de sports datée du 9 avril 2024 concernant les examens médicaux spécifiques à réaliser pour la délivrance du CACI à la pratique de la plongée, la commission nationale médicale et de prévention sollicitée par le DTN s'est prononcée pour le maintien des dispositions actuellement en vigueur. Concernant l'examen dentaire, rappel est fait de consulter régulièrement son dentiste.

- **Commission Nationale Nage avec Palmes :**

Question sur Randosub et NAP : Quelles sont les raisons exactes de la mise sur le côté de la NAP dans les prérogatives de la Rando'Sub ?

La Randosub est incluse dans l'environnement spécifique (explications des raisons) et les cadres de NAP n'ont pas toutes les compétences dans leur formation pour assurer la sécurité en eau libre et avec des initiations d'apnée. Donc il faut faire évoluer les cursus de cadres de NAP.

Information sur Informatique et Compétitions :

Rapprochement de la FFN pour les outillages informatiques de compétition développés en interne. Inscription, gestion de calendrier, de performances et de records, gestion des compétitions et des résultats, etc.

Résolution 24/039 : Vote sur le rapport

Contre : 0

Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité

- **Mission Handisub :**

Validation du projet livret pédagogique pour les cadres Handisub, en numérique exclusif.

Résolution 24/040 : Vote sur le rapport

Contre : 0

Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité

- **Commission Nationale Nage en Eau Vive :**

Modification du règlement des formations avec intégrations :

Secourisme pour les JF1 (page 41 et 42)

Module Éthique, citoyenneté, discrimination, honorabilité, dopage (pages 21, 25, 30 et 33)

Modification du règlement avec modification : Conditions de candidature JF2 (page 43)

Résolution 24/041 : Vote sur le rapport

Contre : 0

Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité

- **Commission Nationale Pêche sous-marine :**

Validation des instructeurs nationaux stagiaires en instructeurs nationaux titulaires :

Mr Philippe DELAHAYE (Comité BPL) & Mr Eric LAUNAY (Comité Normandie)

Résolution 24/042 : Vote

Contre : 0

Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité

- **Commission Nationale Photo Vidéo :**

Création d'un collège des juges et arbitres de la commission avec information sur les personnes proposées.

Résolution 24/043 : Vote sur le rapport

Contre : 0

Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité

- **Commission Technique Nationale :**

La CTN s'est tenue en visioconférence le samedi 25 mai 2024. Les présidents de CTR se sont exprimés sur les points suivants :

1) Demande ouverture de 5 postes INS en 2025 (2 postes ont été pourvus en 2023, 3 postes en 2024). Nous avons 4 candidats potentiels pour 2025 ainsi qu'un cinquième en candidature spécifique outre-mer (Martinique)

Résolution 24/044 :

Contre : 0

Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité

2) Modification de l'âge du PE60 et N3 de 18 ans à 17 ans (l'autonomie restant bien sûr à 18 ans conformément au CDS).

Le prérequis au N4-guide redevient alors le N3 ce qui simplifie grandement la compréhension de nos cursus de formation. *Décision validée à l'unanimité des présidents de CTR présents ou représentés. La CTN demande au CDN d'entériner cette décision.*

Résolution 24/045 :

Contre : 0

Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité

3) Modification de l'âge de la qualification Nitrox de 14 ans à 12 ans

Résolution 24/046 :

Contre : 0

Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité

Pour information, la CTN annonce que le e-learning Nitrox est en phase de finalisation et qu'il sera opérationnel avant fin juin 2024.

4) Information sur les problèmes rencontrés avec les diplômes associés FSGT.

Abordé auparavant par le Président FFESSM lors du CDN. La CTN envisage un durcissement des passerelles FSGT vers FFESSM.

5) Information sur Carte Moniteur CMAS* pour N4 ANMP et Initiateur FFESSM.

Demande de l'ANMP auprès de la CTN lors du Salon de la plongée d'étudier la possibilité de délivrer une carte moniteur CMAS 1* (E2) pour N4 ANMP et initiateur FFESSM. *Refus à l'unanimité des présidents de CTR présents ou représentés.*

- **Commission Nationale Apnée : reçu 48h avant le CDN**

Ajouts et modifications du règlement de la compétition Eau Libre.

Résolution 24/047 :

Contre : 0

Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité

Nomination titularisation JFA2 : Cherouvrier Sylvie et Spiess Marjolaine.

Résolution 24/048 :

Contre : 0

Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité

Fin du CDN à 13h00.

Le Secrétaire Général de la FFESSM
Jean Louis FERRETTI



Le Président de la FFESSM
Frédéric DI MEGLIO

